Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1452

Artikel: ESB : la responsabilité des chercheurs
Autor: Escher, Gérard
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1026284

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La responsabilité des chercheurs

Dans le dernier épisode en date de la vache folle, les politiques sont tout naturellement en première ligne. Que peut-on dire du rôle des scientifiques dans cette affaire?

En 1986, date de l'apparition des premières vaches folles, on connaissait quelques encéphalopathies spongiformes (ES) transmissibles, notamment la tremblante du mouton et la maladie de Creutzfeld-Jacob. De cette dernière, on distinguait des formes sporadiques, rarissimes, et des formes iatrogéniques (en particulier transmission par électrodes infectées).

La tremblante du mouton était connue depuis 1732, avec un premier article scientifique en 1913 déjà. La transmission «latérale» entre moutons était admise, avec de grandes différences d'infectiosité selon les races. Mais jamais la tremblante n'avait, en deux cent cinquante ans, franchi la barrière des espèces. Ceci fut déterminant pour les scientifiques et les experts lorsqu'ils durent, en 1986, juger les dangers d'une nouvelle maladie, celle de la vache folle; ils conclurent que les risques pour l'être humain étaient minimes, en tablant sur l'hypothèse que les farines animales pour vaches avaient été dangereusement enrichies en mouton-à-tremblante. On comprit rapidement que la vache folle était une nouvelle encéphalopathie spongiforme transmissible – par exemple par des tests d'inoculation montrant que la vache folle ne se transmettait pas expérimentalement au hamster, tandis que la tremblante le faisait; mais on ne réévalua pas les dangers pour l'être humain jusqu'au drame de 1996 avec la publication sans équivoque d'un nouveau type de Creutzfeld-Jacob humain. On connaît la suite.

Dire l'incertitude

On a amplement évoqué les erreurs des politiques, mais quelles furent – dans le cas anglais – les erreurs des scientifiques? Le premier défaut chronique, c'est que les connaissances scientifiques dont la société a besoin ne se fournissent pas en un tour de main. Communiquer cette incertitude (ici le non-danger probable d'une maladie inconnue à partir du non-danger d'une maladie connue, au moment où la théorie des prions était encore loin de dominer) est une tâche difficile. Mais l'incertitude scientifique, en évolution rapide, ne doit pas mener à une mise en œuvre incertaine des mesures; or l'interdiction des farines animales produites à partir des vaches folles, l'abattage systématique des troupeaux, etc. ont été très mal «implémentées», sous prétexte du risque minimal affirmé par les chercheurs en 1986 (mais révisé rapidement).

Les scientifiques connaissaient cette non-mise en œuvre; ils se sont sinon tus, du moins sont restés très discrets. Ils se sont tus, parce qu'ils n'avaient pas d'organisation ou de gouvernance, ils n'avaient pas de chef ESB; il y avait un manque de confiance entre les laboratoires intra muros du gouvernement et les laboratoires universitaires. Dernière erreur scientifique, les rapports d'experts, utilisés directement par le gouvernement comme caution de sa politique, n'ont pas été évalués, et ne montraient pas clairement sur quelles bases ou à partir de quelles méthodes les conclusions avaient été atteintes.

Clarifier les rôles

Et aujourd'hui? L'autre extrême: après une première étape où des experts perdus dans des comités consultatifs, désorientés par des restructurations thatchériennes, influencés par la tremblante du mouton, fonctionnaient comme décideurs, vient une seconde où l'on débat aujourd'hui publiquement de l'infectiosité comparée des différents tissus comestibles ou des modalités de la campagne de dépistage de l'encéphalopathie spongiforme bovine: l'affaire de la vache folle montre maintenant en temps réel les rapports complexes qu'entretiennent les experts scientifiques et les décideurs politiques.

«Dans le meilleur des mondes de la science, dit Jean-Jacques Salomon, il faudrait clairement distinguer les trois fonctions: production de connaissances, expertise, décision». Aux scientifiques de faire avancer le savoir, quitte à reconnaître que celui-ci n'est pas définitif et ne peut l'être. Aux experts, qu'ils soient ou non scientifiques, d'identifier les enjeux, quitte à affronter des opinions contraires sur le terrain d'une controverse publique. Aux politiques d'arbitrer et de trancher en s'exposant au contrôle et à la contestation du peuple. Or la confusion s'installe de nouveau: l'interdiction des farines animales n'était nullement ces derniers mois une priorité de santé publique. Elle l'est devenue, en quelques jours. Car, la complexité de la question imposait un travail de trois ou quatre mois. Mais tout s'est passé comme si le président ou le premier ministre français n'avaient plus besoin d'une analyse de risque scientifiquement fondée mais d'un simple feu vert leur permettant dans l'urgence une suspension temporaire et générale. *ge*

Sources: le Rapport «Phillips» qui fait magistralement le point sur l'affaire ESB anglaise peut être consulté sur www.bseinquiry.gov.uk; J.-Y. Nau, «Les experts bousculent les politiques», *Le Monde* 18 novembre 2000; J.J. Salomon, *Survivre à la Science*, Albin Michel, 1999.

Brèves

Peut-on se fier aux ordinateurs ou faut-il tout contrôler selon les méthodes archaïques enseignées à l'école de grand papa? La Direction de l'instruction publique et l'Office du personnel du canton de Berne ont distribué en octobre aux intéressés une fiche jaune sur le calcul de l'intérêt moratoire lors du paiement des arriérés de traitement: «[...] il est possible qu'à la suite de problèmes de programmation des erreurs aient été commises dans le calcul de l'intérêt moratoire. Si cela devait vous concerner, nous vous prions de ne rien entreprendre en particulier. Nous allons faire la liste des corrections à effectuer et celles-ci seront prises en considération dans le cadre du prochain décompte de traitement.» *cfp*